Guide du Mécénat

Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon

Agir pour l'intérêt général de votre territoire et la valorisation du patrimoine culinaire et culturel français.

FONDS DE DOTATION
CITÉ DE LA GASTRONOMIE - DIJON
CULTURE & ÉDUCATION

Le mécénat en 6 questions pour vous accompagner et mettre en œuvre votre mécénat d'entreprise

1 Le mécénat est-il accessible à toutes les entreprises ?

Pas besoin d'un budget conséquent pour agir !
Le mécénat peut prendre différentes formes : un don en produits ou en services, du mécénat de compétences, ou encore un soutien logistique.
Chaque geste compte pour s'engager dans des valeurs de transmission et de partage autour du bien manger.

2 Quelles sont les différentes formes de mécénat ?

Saviez-vous que le mécénat peut être adapté à vos capacités et à vos objectifs ?

- **Mécénat de compétence :** mise à disposition de collaborateurs et/ou prestations à titre gracieux
- **Mécénat financier :** apport d'un soutien matériel ou financier
- **Mécénat en nature :** don de biens ou de services

Ensemble, co-construisons une démarche qui vous corresponde.

3 Comment le mécénat peut-il s'intégrer à la politique RSE de votre entreprise ?

Le mécénat est un formidable levier pour donner du sens à votre engagement territorial.
Contribuer à des projets culturels et éducatifs renforce votre ancrage local et valorise votre image auprès de vos parties prenantes.

4 Quelles sont les contreparties ?

Contreparties financières :

- **Jusqu'à 60% de crédit d'impôt,** calculés en fonction de la situation de l'entreprise
- Jusqu'à 66% pour les dons de particuliers

Avantages :

- Invitation aux vernissages et grands événements organisés à la Cité
- Pass annuel d'accès aux espaces culturels de la Cité
- Réduction sur les offres payantes (ateliers, masterclass) pour vos équipes
- Privatisation du foyer du Pôle Culturel pour un réceptif de votre entreprise
- Visibilité de votre entreprise sur les canaux de communication du Fonds de dotation

5 Le mécénat est-il compatible avec la vie interne de l'entreprise ?

S'engager, c'est aussi fédérer !
En tant que mécène, vous bénéficiez d'invitations pour les événements qui se déroulent tout au long de l'année.
Des opportunités uniques pour renforcer la cohésion de vos équipes autour d'une cause porteuse de sens : transmettre des savoir-faire, promouvoir le bien-manger et valoriser le patrimoine gastronomique.

6 Quelle est la différence entre mécénat et partenariat ?

Le mécénat est un soutien désintéressé à une action d'intérêt général, sans contrepartie commerciale directe, tandis que le partenariat repose sur un échange de visibilité ou de services à valeur équivalente.

Contact

Vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur le mécénat ou apporter votre contribution ?

mecenat@citedelagastronomie-dijon.fr

FONDS DE DOTATION
CITÉ DE LA GASTRONOMIE - DIJON
CULTURE & ÉDUCATION

Ils nous soutiennent